FICHE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP)

Décembre 2017

1. M/O responsable

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

2. Requête DG-0074-DE

Requête concernant les directives applicables en matière d'hygiène et de salubrité des patients dans les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT), et plus spécifiquement à l'hôpital de Val-d'Or.

3. Questions

La CERP veut obtenir les informations/documents suivants :

1. Toutes politiques, directives, guides, avis, consignes et pratiques, qu'ils soient formels ou informels, oraux ou écrits, généralisés ou non, généraux ou spécifiques, en vigueur ou qui l'ont déjà été (préciser les années), applicables à l'accueil et aux mesures prises à l'égard des patients qui déclarent ou non avoir des punaises de lit à leur domicile, cela lorsqu'ils visitent l'un des établissements du CISSSAT.

Le MSSS a des directives qui s'adressent aux intervenants des CISSS et des CIUSSS susceptibles d'entrer en contact avec des patients aux prises avec une infestation ou porteurs de punaises de lit. Ceux-ci sont invités à se concerter et à intervenir de manière efficace selon leurs champs respectifs de responsabilités.

Il est recommandé d'élaborer un plan d'action et de planification de l'intervention ayant comme objectif de prévenir, de gérer et de maîtriser les infestations de punaises de lit.

Voici des exemples de pistes d'action préventives à mener dans les CISSS et les CIUSSS :

- Identifier et surveiller les postes et les endroits les plus à risque d'introduire ou de propager des punaises de lit;
- Sensibiliser le personnel et la clientèle à la problématique des punaises de lit et l'informer des moyens efficaces de prise en charge des infestations, afin qu'ils sachent reconnaître et surveiller les signes indicateurs de la présence de ces insectes;
- Repérer et questionner les clients et les patients qui présentent des signes apparents de contacts avec des punaises de lit (piqûres, punaises sur les vêtements ou dans les objets personnels);
- Prévoir des moyens spécifiques pour soutenir la clientèle vulnérable;
- Inspecter les effets personnels (vêtements, accessoires, etc.) lors de l'arrivée en établissement. Si des punaises sont détectées, il faut récupérer et traiter rapidement les effets personnels;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la prévention et la gestion des infestations de punaises de lit, et mettre sur pied, au besoin, un comité responsable du dossier.

Pour plus d'informations, les sites suivants sont à consulter:

 $\frac{http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/punaises-delit/recommandations-generales-aux-cisss-et-aux-cisss/$

http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/punaises-de-lit/recommandations-specifiques/

Aussi, une fiche conseil pour les personnes aux prises avec une infestation de punaises de lit, qui sont reçues dans les différents établissements du réseau, est mise à la disposition des intervenants lors de transferts, d'hospitalisations ou de séjours d'un patient. Voir à cet effet le

document:

 Punaises de lit: Mesures de prévention et de protection conseillées aux intervenants lors d'une consultation ponctuelle d'un usager au CISSS ou au CIUSSS, en ambulatoire (cliniques externes, CLSC, services ambulatoires, patient ambulatoire à l'urgence)

Ce document est disponible sur le site suivant : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000252/

D'autres outils conçus pour sensibiliser la population aux problèmes liés aux punaises de lit sont également disponibles, sur le site du MSSS, pour les intervenants des CISSS et des CIUSSS :

- Punaises de lit Prévention et intervention
 Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Vous déménagez? Attention aux punaises de lit Direction de la santé publique de Montréal Ville de Montréal Office municipal d'habitation de Montréal
- Conseils utiles pour se préparer à l'extermination
 Direction de santé publique de l'Estrie

Ces outils sont disponibles sur le site suivant :

http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/punaises-de-lit/outils-pour-les-intervenants/

2. Toutes politiques, directives, guides, avis, consignes et pratiques, qu'ils soient formels ou informels, oraux ou écrits, généralisés ou non, généraux ou spécifiques, en vigueur ou qui l'ont déjà été (préciser les années), applicables à l'accueil et aux mesures prises à l'égard des patients qui déclarent ou non avoir des punaises de lit à leur domicile, cela lorsqu'ils visitent le département de l'hémodialyse de l'hôpital de Val-d'Or ou les autres départements de cet hôpital.

Les consignes et /ou orientations du MSSS sont les mêmes pour tous les établissements du réseau. Voir les réponses à la question 1.

3. Des détails sur l'application spécifique de telles mesures à l'égard des patients en provenance de Lac-Simon ou d'autres communautés autochtones, que ces derniers déclarent, ou non, avoir des punaises de lit à leur domicile (vérification systématique en fonction de la provenance des patients, durée des mesures, justification, etc.).

Le MSSS n'émet aucune directive spécifique à l'égard des membres des communautés autochtones. Les politiques et directives élaborées par le MSSS s'appliquent à tous les citoyens québécois qui se présentent dans le réseau de la santé et des services sociaux, sans mention discriminatoire à l'égard de leur statut ethnique.

4. Informations supplémentaires

s.o.

5. Documentation

s.o.

6. Personne-ressource

Personne-ressource (coordonnées): Martin Rhéaume, Directeur des affaires autochtones

Unité : Direction des affaires autochtones

Ministère ou organisme : ministère de la Santé et des Services Sociaux